



Communiqué de presse
Mardi 2 juin 2020

Déclaration fiscale : les avocats parisiens apportent conseil et assistance gratuite

Cette année encore, la Ville de Paris et les avocats du Barreau de Paris se mobilisent afin d'offrir aux Parisiennes et Parisiens des consultations juridiques gratuites afin de leur rappeler leurs droits. Dès le 2 juin, elles permettront d'aider les contribuables parisiens à remplir leur déclaration d'impôt sur le revenu. En raison de l'épidémie de COVID-19 et des mesures sanitaires en vigueur, l'édition 2020 de la journée fiscaliste sera assurée grâce à des permanences téléphoniques.

Les contribuables pourront bénéficier de consultations du mardi 2 juin au vendredi 5 juin de 9h30 à 18h30 au 01.44.32.49.91 ou au 01.44.32.49.92. Ces consultations se dérouleront dans le respect du secret professionnel des avocats et en toute confidentialité.

Pour Anne Hidalgo, Maire de Paris, « cet évènement, qui revêt un caractère d'intérêt général et est particulièrement utile aux Parisiens, constitue l'une des nombreuses manifestations du partenariat historique et très constructif qui unit la Ville de Paris et l'Ordre des avocats de Paris. Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, j'ai souhaité maintenir les consultations juridiques gratuites pour les Parisiennes et Parisiens afin qu'ils puissent continuer à être informés de tous leurs droits ».

Pour Olivier Cousi, Bâtonnier de Paris, « cette opération est une véritable mission de service public assurée par les avocats du barreau de Paris. Elle permet aux Parisiens et aux Parisiennes de bénéficier de conseils d'experts du droit, dans un cadre privilégié et respectueux de la confidentialité des échanges ».

Malgré les mesures de protection sanitaire actuellement en vigueur, la Mairie de Paris et le Barreau de Paris ont donc tenu à maintenir l'opération « Journée fiscaliste » pour venir en aide au plus grand nombre. La Ville de Paris et le Barreau de Paris ont également œuvré pour permettre la reprise des permanences d'avocats (sous forme téléphonique) à partir du 8 juin prochain.

La majorité des consultations ont pour objet une aide à la rédaction des déclarations fiscales, les autres motifs de consultations se répartissant de façon homogène entre la famille, l'immobilier et les déductions fiscales.

Contacts presse :

Ville de Paris : Perrine Boiton / presse@paris.fr / 01 42 76 49 61

Ordre des avocats de Paris : Julien Aubignat / jaubignat@avocatparis.org / 01 44 32 47 94